



13^{ème} législature

Question N° : 82163	de M. Martin-Lalande Patrice (Union pour un Mouvement Populaire - Loir-et-Cher)	Question écrite
--------------------------------------	--	----------------------------

Ministère interrogé > Économie, industrie et emploi	Ministère attributaire > Économie, industrie et emploi
---	--

Rubrique > TVA	Tête d'analyse > taux	Analyse > restauration. contreparties
--------------------------	---------------------------------	---

Question publiée au JO le : **22/06/2010** page : **6834**

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les conséquences de l'application de la TVA à taux réduit dans la restauration. En juillet dernier, la TVA sur la restauration était abaissée à 5,5 % au lieu de 19,6 % antérieurement. La mesure a pour objectif de permettre au secteur, sur plusieurs années, de créer de l'emploi, d'effectuer des investissements, mais surtout de faire baisser les prix de 3 % en moyenne. Or, en mars 2010, l'INSEE révélait que les tarifs n'avaient diminué que de seulement 1,17 % en moyenne. Selon l'information publiée par elle-même, l'organisation de consommateurs UFC-Que choisir formule le même constat: « Sur les 1 544 restaurants visités par les associations locales, la moitié a maintenu ses tarifs inchangés entre juin 2009 et janvier 2010. Certains ont consenti des baisses symboliques mais un restaurateur sur dix a augmenté ses prix ». Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer les moyens que compte prendre le Gouvernement pour s'assurer de l'effectivité du respect des différents engagements pluriannuels pris par la profession, notamment dans le domaine de la baisse des prix, mais aussi de l'emploi, de la protection sociale, et des investissements.